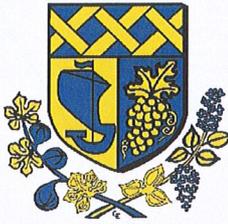


Département du Val d'Oise
Ville de La Frette-sur-Seine



Extrait du registre des décisions du Maire

OBJET : Bail pour le box n°3 du parking de la Gare sis 2 rue Marcelin Berthelot.

Le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2122.22,
Vu la délibération n° 2020-22 du 23 mai 2020, donnant délégation au Maire pour prendre toutes décisions dans les matières prévues à l'article visé ci-dessus,
Considérant le souhait de M. [REDACTED] à La Frette-sur-Seine de louer le box n°3 du parking de la Poste,

DECIDE

Article 1 : De signer avec M. [REDACTED] à La Frette-sur-Seine un bail pour le box n°3 du parking de La Poste sis 2 rue Marcelin Berthelot à La Frette-sur-Seine

Article 2 : Le bail est conclu pour une durée de douze mois, à compter du 29 juin 2023 avec tacite reconduction

Article 3 : Le loyer mensuel est fixé à 90 € TTC.

Le loyer sera révisé automatiquement et sans préavis chaque année, à la date anniversaire du bail, selon l'indice du coût de la construction publié chaque trimestre par l'Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques (INSEE).

La présente décision sera inscrite au registre des décisions du Maire.

Fait à La Frette-sur-Seine, le 26 juin 2023

Le Maire,
Vice-Président de la Communauté
d'Agglomération Val Parisis,



Philippe AUDEBERT

Accusé de réception en préfecture
095-219502572-20230626-d-2023-39-AU
Date de télétransmission : 29/06/2023
Date de réception préfecture : 29/06/2023